Vosges TV

Publié le Lundi 16 Février 2026



Gérardmer-Bruyères : une convention signée pour lancer la future liaison douce

Les communautés de communes Gérardmer Hautes Vosges et Bruyères Vallons des Vosges ont signé une convention avec la SNCF pour lancer la future liaison douce de 25 km entre Gérardmer et Bruyères. Un projet structurant pour le territoire et les mobilités durables.

La signature officielle de la convention d'occupation temporaire avec la SNCF marque une nouvelle étape dans le projet de liaison douce entre Gérardmer et Bruyères. Le point presse s'est tenu le 13 février 2026 à 16h à Granges-Aumontzey.

Il s'agit d'un communiqué de presse diffusé par les communautés de communes Gérardmer Hautes Vosges et Bruyères Vallons des Vosges.

.../...

.../...



Une étape clé pour relier Gérardmer à Bruyères

Depuis près de deux ans, les communautés de communes Gérardmer Hautes Vosges et Bruyères Vallons des Vosges travaillent ensemble pour structurer un projet d'aménagement cyclable reliant les deux centralités de l'Est vosgien.

À terme, l'objectif est de connecter le territoire à la Véloroute 50, itinéraire européen reliant le Luxembourg à Lyon. Ce projet répond aux compétences des EPCI en matière de tourisme, de mobilités durables et de transition écologique.

En décembre 2025, les deux collectivités ont signé avec la SNCF une convention pour la mise à disposition du foncier de l'ancienne ligne ferroviaire Laveline-devant-Bruyères – Gérardmer. « Cette signature marque une étape majeure dans le projet d'aménagement d'une liaison douce reliant les centralités de Bruyères et de Gérardmer », précise le communiqué. Elle permet aux EPCI de réaliser les inventaires environnementaux, prochaine étape du calendrier.

.../...

.../...



Un tracé pensé pour les habitants et les touristes

Le parcours prévisionnel s'étend sur 25 kilomètres et traverse six communes, représentant 14 850 habitants cumulés. Il comprend 16 kilomètres aménagés sur une ancienne ligne ferroviaire.

Le tracé a été conçu pour être à la fois utile aux habitants et attractif sur le plan touristique. Il prévoit une distance jugée acceptable entre les deux villes, une largeur suffisante pour permettre le croisement, un dénivelé accessible et un haut niveau de sécurité pour les cyclistes et les piétons.

La liaison permettra de desservir plusieurs pôles résidentiels, économiques et de services, dont la piscine, le collège et le lycée de Bruyères, les entreprises de Laval-sur-Vologne, la zone d'activités de Laveline-devant-Bruyères, la zone FLORIVOIE à Granges-Aumontzey, Garnier Thibaut à Kichompré ainsi que les acteurs économiques du boulevard d'Alsace à Gérardmer. Le parcours se terminera aux abords du lac de Gérardmer.

Un calendrier jusqu'en 2028

Le communiqué détaille les grandes étapes du projet :

- Au printemps et à l'été 2024, le projet a été réactivé à l'échelle du territoire avec des visites de terrain.
- À l'automne 2024 et à l'hiver 2025, une étude de faisabilité a été menée par le bureau d'études TTK GmbH et l'Agence technique départementale des Vosges, sous le pilotage du PETR du Pays de la Déodatie.

.../...

.../...

- Au printemps et à l'été 2025, chaque EPCI a recruté un chargé de mission vélo et structuré le plan de financement.
- À l'automne 2025, les premiers dossiers de subvention ont été déposés et les marchés publics préparés. Le projet a été validé en conseils communautaires à l'hiver 2025.
- Au printemps 2026, un prestataire sera recruté pour conduire les études environnementales, prévues sur environ 15 mois. Un marché public sera lancé pour désigner un maître d'œuvre en charge de la conception, des autorisations préalables et des travaux.

Le début des travaux est envisagé au premier semestre 2028, sous réserve d'un avis favorable des services de la DREAL.

6,44 millions d'euros d'investissement

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 6 440 000 euros.

Dans le détail, 4 800 000 euros sont consacrés aux travaux d'aménagement cyclable, 1 220 000 euros à la rénovation de neuf ouvrages d'art majeurs, 400 000 euros à la maîtrise d'œuvre et 220 000 euros aux études environnementales préalables.

Plus de 4 millions d'euros de subventions sont d'ores et déjà fléchés avec les partenaires institutionnels. L'État et la Région, via le Contrat de Plan État-Région, mobilisent 2 448 000 euros. La Dotation d'équipement des territoires ruraux représente 468 000 euros. La Région Grand Est apporte 300 000 euros pour un linéaire réalisé directement par la structure. Le Conseil départemental des Vosges soutient le projet à hauteur de 750 000 euros. L'ADEME, dans le cadre d'Avelo III, contribue à hauteur de 75 000 euros.

Une convention de transfert de gestion avec la SNCF

La future voie verte empruntera 16 kilomètres de l'ancienne ligne ferroviaire Laveline-devant-Bruyères – Gérardmer.

Le foncier a été mis à disposition par SNCF Réseau via une convention de transfert de gestion. Ce dispositif permet de modifier l'affectation du domaine public ferroviaire sans en changer le propriétaire.

Selon le communiqué, cette convention permet aux collectivités de réaliser un projet d'aménagement en toute autonomie sur le foncier ferroviaire et de garantir leur investissement dans la durée. Pour SNCF Réseau, elle assure la préservation de la continuité du linéaire ferroviaire à long terme.

.../...

.../...

